

---

---

**Restaurants Scolaires - Tarification des repas - Année scolaire 1993-1994 -  
Modification des tranches des quotients familiaux**

***M. LE MAIRE, Rapporteur*** : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de modification des tranches des quotients familiaux qui serviront de base de calcul pour la tarification des repas durant la prochaine année scolaire 1993-1994.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable des membres de la Commission Enseignement - Oeuvres Scolaires, réunis le 14 mai 1993.

**TARIFICATION DES REPAS**  
**REVISION DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX**

QUOTIENTS FAMILIAUX		Revenus annuels imposables 1991 pris en compte pour inscriptions année scolaire 1993-1994						Prix du repas	
Année 1990	Année 1991	Variation en % 91/90	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts		6 enfants 5,5 parts
QF < 1 433	QF < 700	- 51,15	29 170	35 000	46 670	52 500	58 340	64 170	6,75 F
1 434 < QF < 1 512	701 < QF < 1 433	- 5,22	59 710	71 650	95 540	107 480	119 420	131 360	9,15 F
1 513 < QF < 1 790	1 434 < QF < 1 700	- 5,03	70 840	85 000	113 340	127 500	141 670	155 840	11,55 F
1 791 < QF < 2 152	1 701 < QF < 1 990	- 7,53	82 920	99 500	132 670	149 250	165 840	182 420	14,10 F
2 153 < QF < 2 650	1 991 < QF < 2 450	- 7,55	102 090	122 500	163 340	183 750	204 170	224 590	15,95 F
2 651 < QF < 3 078	2 451 < QF < 2 800	- 9,03	116 670	140 000	186 670	210 000	233 340	256 670	18,60 F
QF < 3 079	QF < 2 801	- 9,03							21,30 F
- Fréquentations partielles )	) Enfants habitant Besançon .....								21,50 F
- Repas exceptionnels )	) .....								27,30 F
- Enfants de l'extérieur .....	.....								27,30 F
- Instituteurs .....	.....								27,30 F

**M. GRAPPIN** : Monsieur le Maire, j'aurais aimé savoir le prix prévisionnel d'un repas fabriqué et distribué et quelle serait la variation entre 1992 - 1993 et 1993 - 1994. Pouvez-vous me renseigner ?

**M. LE MAIRE** : Est-ce que l'Adjoint peut répondre ?

**M. VUILLEMIN** : Je cherche dans les documents que j'ai ici.

**M. LE MAIRE** : Dès qu'on l'aura retrouvé, on vous l'indiquera Monsieur GRAPPIN.

**M. GRAPPIN** : Je voulais simplement savoir si vous avez tenu compte justement des observations du Cabinet Bossard et des options que vous aviez retenues pour les deux années à venir parce que, en gros, l'expérience me dit qu'actuellement vous pourriez faire certainement 10 % d'économie.

**M. LE MAIRE** : Sur ?

**M. GRAPPIN** : Sur le prix de revient du repas.

**M. LE MAIRE** : Attention, il faut distinguer deux choses : le prix de revient, donc le coût du repas et deuxièmement la surveillance, l'animation et le personnel.

**M. GRAPPIN** : Je vous ai parlé d'un repas fabriqué et distribué.

**M. LE MAIRE** : Mais pas surveillé.

**M. GRAPPIN** : Si. Quand on distribue le repas, il est surveillé.

**M. LE MAIRE** : Quand on discute avec des sociétés privées, type Générale de Restauration, on constate que notre prix de revient d'un repas est inférieur à celui de Générale de Restauration. Par contre, il faut y ajouter le coût qui est beaucoup plus important de la distribution, de la surveillance, etc.

**M. VUILLEMIN** : Sur l'année 1991, durant laquelle 796 642 repas ont été consommés, le coût de revient d'un repas était de 30,26 F. Dans ces 30,26 F, il y a 7,84 F d'alimentation, 7,37 F pour le personnel de service, 6,16 F pour le personnel de surveillance et d'animation, 3,93 F pour le personnel de cuisine, 1,98 F pour le personnel d'administration, 1,11 F pour les livraisons, 0,87 F pour l'équipement... après c'est des 0 virgule quelque chose, on arrive donc à 30,26 F.

**M. LE MAIRE** : Tout a bien été chiffré au centime près.

**M. GRAPPIN** : Donc j'avais raison, mon chiffre était un petit peu sous-estimé. Dans ce que vous avez retenu d'ici 1995, vous avez prévu d'économiser 2 512 KF pour un million de repas puisque tout à l'heure vous parliez entre 5 et 6 000 repas par jour, ce qui revient à une économie de 2,50 F en gros par repas, ça fait 8 % par rapport à un repas fabriqué et distribué, on est bien d'accord ?

**M. LE MAIRE** : C'est l'objectif qu'on s'est fixé et qu'on retiendra.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.